

Revitalisation : 63 communes rurales du Vaucluse bénéficieront du zonage FRR



63 communes du département bénéficieront du nouveau zonage [France Ruralités Revitalisation](#) (FRR). Cette réforme a été adoptée par le Sénat en loi de Finances pour 2024 et entrera en vigueur le 1er juillet de cette année.

Un zonage qui permettra de renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Au total, c'est près de 20 000 communes françaises qui seront concernées par la réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR) en zonage France Ruralité Revitalisation, à partir du 1er juillet 2024.

Cette réforme, qui concerne près de 40% des communes du Vaucluse, permettra aux entreprises qui s'implantent dans ces territoires de bénéficier d'exonérations fiscales et sociales, favorisant la création d'emplois.

Ce zonage FRR permet aux collectivités et aux entreprises de pouvoir redynamiser les villages notamment vis-à-vis des commerces, de créer des emplois et de lutter contre les déserts médicaux.